

# PROJET DE NORME INTERNATIONALE

## ISO/DIS 3262-16

ISO/TC 256

Secrétariat: DIN

Début de vote:  
2022-10-04

Vote clos le:  
2022-12-27

---

---

## Matières de charge — Spécifications et méthodes d'essai —

### Partie 16: Alumines hydratées

*Extenders — Specifications and methods of test —*

*Part 16: Aluminium hydroxides*

ICS: 87.060.10

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

ISO/PRF 3262-16

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/bf98dbc9-0096-4670-ad3c-af87f430dc47/iso-prf-3262-16>

Le présent document est distribué tel qu'il est parvenu du secrétariat du comité.

CE DOCUMENT EST UN PROJET DIFFUSÉ POUR OBSERVATIONS ET APPROBATION. IL EST DONC SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION ET NE PEUT ÊTRE CITÉ COMME NORME INTERNATIONALE AVANT SA PUBLICATION EN TANT QUE TELLE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

**TRAITEMENT PARALLÈLE ISO/CEN**



Numéro de référence  
ISO/DIS 3262-16:2022(F)

© ISO 2022

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

ISO/PRF 3262-16

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/bf98dbc9-0096-4670-ad3c-af87f430dc47/iso-prf-3262-16>



**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2022

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office  
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8  
CH-1214 Vernier, Genève  
Tél.: +41 22 749 01 11  
E-mail: [copyright@iso.org](mailto:copyright@iso.org)  
Web: [www.iso.org](http://www.iso.org)

Publié en Suisse

<b>Sommaire</b>	Page
<b>Avant-propos</b> .....	<b>iv</b>
<b>1</b> <b>Domaine d'application</b> .....	<b>1</b>
<b>2</b> <b>Références normatives</b> .....	<b>1</b>
<b>3</b> <b>Termes et définitions</b> .....	<b>2</b>
<b>4</b> <b>Exigences et méthodes d'essai</b> .....	<b>2</b>
<b>4.1</b> <b>Exigences essentielles</b> .....	<b>2</b>
<b>4.2</b> <b>Exigences facultatives</b> .....	<b>4</b>
<b>5</b> <b>Échantillonnage</b> .....	<b>4</b>
<b>6</b> <b>Rapport d'essai</b> .....	<b>4</b>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
(standards.iteh.ai)

[ISO/PRF 3262-16](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/bf98dbc9-0096-4670-ad3c-af87f430dc47/iso-prf-3262-16)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/bf98dbc9-0096-4670-ad3c-af87f430dc47/iso-prf-3262-16>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir [www.iso.org/directives](http://www.iso.org/directives)).

L'attention est attirée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenu pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir [www.iso.org/patents](http://www.iso.org/patents)).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant : [www.iso.org/iso/foreword.html](http://www.iso.org/iso/foreword.html).

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 256, *Pigments, colorants et matières de charge*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 3262-16:2000), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications sont les suivantes :

- modification de la première partie du titre en « Matières de charge » ;
- mise à jour des références normatives et révision rédactionnelle du texte.

Une liste de toutes les parties de la série ISO 3262 se trouve sur le site web de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse [www.iso.org/members.html](http://www.iso.org/members.html).

# Matières de charge — Spécifications et méthodes d'essai — Partie 16 : Alumines hydratées

## 1 Domaine d'application

Le présent document spécifie les exigences relatives aux alumines hydratées ainsi que les méthodes d'essai correspondantes.

## 2 Références normatives

Les documents suivants sont cités dans le texte de sorte qu'ils constituent, pour tout ou partie de leur contenu, des exigences du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence s'applique (y compris les éventuels amendements).

ISO 787-2, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 2 : Détermination de la teneur en matière volatile à 105 °C*

ISO 787-7, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 7 : Détermination du refus sur tamis — Méthode à l'eau — Méthode manuelle*

ISO 787-9, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 9 : Détermination du pH d'une suspension aqueuse*

ISO 787-11, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 11 : Détermination du volume massique apparent et de la masse volumique apparente après tassement*

ISO 787-14, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 14 : Détermination de la résistivité de l'extrait aqueux*

ISO 5794-1, *Ingrédients de mélange du caoutchouc — Silices hydratées précipitées — Partie 1 : Essais sur le produit brut*

ISO 3262-1, *Matières de charge — Spécifications et méthodes d'essai — Partie 1 : Introduction et méthodes d'essai générales*

ISO 15528, *Peintures, vernis et matières premières pour peintures et vernis — Échantillonnage*

ISO 18451-1, *Pigments, colorants et matières de charge — Terminologie — Partie 1 : Termes généraux*

### 3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions de l'ISO 18451-1 ainsi que les suivants s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes :

- ISO Online browsing platform : disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp>
- IEC Electropedia : disponible à l'adresse <https://www.electropedia.org/>

#### 3.1

##### **alumine hydratée**

matériau cristallisé par exemple selon le procédé Bayer, dont le principal constituant est la gibbsite (hydrargillite),  $\text{Al}(\text{OH})_3$

Note 1 à l'article : D'autres constituants tels que la bayérite,  $\text{Al}(\text{OH})_3$ , et la boehmite,  $\text{AlO}(\text{OH})$ , sont considérés également comme de l'alumine hydratée.

#### 3.2

##### **alumine hydratées cristallisées**

alumine hydratées directement cristallisées avec la répartition granulométrique requise pour l'application

#### 3.3

##### **alumine hydratées broyées**

alumine hydratées broyées à la répartition granulométrique requise et contenant non seulement des monocristaux et des agglomérats, mais aussi leurs fragments

### 4 Exigences et méthodes d'essai

#### 4.1 Exigences essentielles

Pour les alumine hydratées conformes au présent document, les exigences essentielles sont spécifiées dans le Tableau 1. La méthode d'essai dans le Tableau 1 doit être conforme aux normes indiquées.

Tableau 1 — Exigences essentielles

Caractéristique	Unité	Exigence											Méthode d'essai	
		Matériau à faible teneur en électrolyte, cristallisé			Matériau à faible teneur en électrolyte, broyé	Matériau standard, cristallisé				Matériau standard, broyé				
		Qualité A1	Qualité A2	Qualité A3	Qualité B	Qualité C1	Qualité C2	Qualité C3	Qualité C4	Qualité D1	Qualité D2	Qualité D3		
Refus sur Tamis de 63 µm, max. Tamis de 45 µm, max.	% (fraction massique)	À convenir entre les parties intéressées			0,1 0,2	À convenir entre les parties intéressées				0,1 0,2	À convenir entre les parties intéressées		0,5 0,5	ISO 787-7
Granulométrie moyenne <sup>a</sup>	µm	> 40	10 à 40	—	< 10	> 40	10 à 40	< 10	—	10 à 40	< 10	—	ISO 787-7b	
Surface spécifique, min.	m <sup>2</sup> /g	—	—	3,0	—	—	—	—	3,0	—	—	3,0	ISO 5794-1	
Résistivité de l'extrait aqueux, min.	Ω·m	100			66	50	40	30	10	40		10	ISO 787-14	
pH de la suspension aqueuse	7 à 9				7 à 10				7 à 9	7 à 10			ISO 787-9	
Matières volatiles à 105 °C, max.	% (fraction massique)	0,2	0,3	0,5	0,4	0,2	0,3	0,4	1,0	0,3	0,4	1,0	ISO 787-2	
Masse volumique apparente après tassement	g/ml	> 1,2	> 0,6	0,4 à 0,7	0,6 à 1,2	> 1,2	0,9 à 1,2	0,6 à 1,0	< 0,6	> 0,9	0,6 à 1,0	0,4 à 0,6	ISO 787-11	
<p>a La granulométrie moyenne est définie comme étant l'ouverture de maille, en µm, d'un tamis laissant passer 50 % du produit.</p> <p>b Ou toute autre méthode d'essai donnant les mêmes résultats.</p>														